

LA SOIRÉE DE GALA by Siec

Bulletin d'inscription Soirée de Gala

19 octobre 2021

INFORMATIONS GÉNÉRALES :

Société : Code NAF :

Secteurs d'activité :

- Promoteur, Propriétaire, Investisseur et gestionnaire
 Organisme public
 Enseigne de distribution et de services
 Conseil, Prestataire de services
 Association, Fédération
 Site commercial
 Autre (merci de spécifier) :

Contact : Fonction :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Fax : Email :

SIREN (*champ obligatoire*) :

SIRET :

Numéro adhérent* :

* Le tarif adhérent n'est applicable qu'aux sociétés à jour de leur cotisation. Si vous ne connaissez pas le numéro adhérent CNCC de votre société, n'hésitez pas à nous le demander par mail à adherents@cncc.com

INSCRIPTION À LA SOIRÉE DE GALA DU SIEC 2021 (Attention, nombre de places limité)

Le Pavillon d'Armenonville

Allée de Longchamp - Bois de Boulogne - 75116 Paris

		Adhérent au CNCC	Non adhérent au CNCC
INSCRIPTION À LA SOIRÉE DE GALA 19 OCTOBRE 2021	Individuel x 360 € HT x 480 € HT
	Table de 10 personnes x 3 600 € HT x 4 800 € HT
	Table de 12 personnes x 4 320 € HT x 5 760 € HT
SOUS-TOTAL	 € HT	

Bulletin d'inscription Soirée de Gala



RÈGLEMENT :

Montant total : € HT, soit € TTC (TVA applicable : 20%)

- par chèque** à l'ordre de CICC (avec la mention « Siec 2021 » au dos).
- par virement** à l'ordre de CICC à notre banque Paris Place Saint Augustin (00760)
RIB : 30004 00819 00010483284 61
IBAN : FR76 3000 4008 1900 0104 8328 461
BIC : BNPAFRPPPE

par carte bancaire. Montant à débiter : €

Numéro |_____| |_____| |_____| |_____|

Cryptogramme CB : |_____| Cryptogramme AMEX : |_____| Date d'expiration : |_____|

Je soussigné(e), accepte les modalités d'inscription et d'annulation.

Date :

Signature et cachet de l'entreprise :

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'ANNULATION

Dès réception de votre inscription, une facture vous sera adressée. Les frais d'inscription à la Soirée de Gala comprennent uniquement l'accès au dîner le 19 octobre 2021 à partir de 20h00. Toute annulation doit nous être communiquée par écrit. Les frais seront les suivants : pour toute annulation avant le 17 septembre, les frais de participation seront de 50% du montant de l'inscription. A compter du 17 septembre 2021, la facture est due en totalité.